



ASSEMBLEE NATIONALE  
D'ALBANIE

## **Elaborer un cadre de protection pour l'enfance : le rôle des parlementaires dans la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents et la lutte contre ce phénomène**

Séminaire parlementaire régional accueilli par le Parlement albanais et organisé par l'Union interparlementaire (UIP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Tirana, Albanie 14-15 décembre 2008



UNION  
INTERPARLEMENTAIRE

### **NOTE D'INFORMATION**

L'Union interparlementaire et l'UNICEF organiseront un séminaire régional à l'intention des parlements de la région CEE-CEI sur le thème "**Elaborer un cadre de protection de l'enfance : le rôle des parlementaires dans la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents et la lutte contre ce phénomène**". Ce séminaire est accueilli par le Parlement albanais et se tiendra à :

**Tirana**  
**du 14 au 15 décembre 2008**

Le séminaire se tiendra au Tirana International Hotel.

#### **OBJECTIFS DU SEMINAIRE**

Le séminaire visera à faciliter le débat sur les moyens et les mécanismes d'élaboration d'un cadre de protection pour les enfants, en s'attachant particulièrement aux mécanismes parlementaires destinés à prévenir et combattre l'exploitation sexuelle des enfants.

L'objectif du séminaire est de permettre aux parlementaires et au personnel parlementaire chargés des questions de protection de l'enfance de mieux comprendre les outils dont ils disposent pour créer un environnement protecteur. La réunion prendra la forme d'un examen d'expériences pratiques dans divers pays. Elle devrait plus précisément fournir des orientations aux parlementaires sur les meilleures pratiques parlementaires en matière d'élaboration et d'application des lois de protection de l'enfance, et les sensibiliser à la nécessité d'élaborer un cadre pour la protection de l'enfance.

#### **PROGRAMME PROVISOIRE**

Le programme provisoire du séminaire figure en annexe.

#### **INTERVENANTS**

L'UIP et l'UNICEF détermineront les intervenants qui feront des exposés et conduiront le débat sur les divers thèmes du séminaire.

#### **PARTICIPATION**

Le séminaire est ouvert aux parlementaires et au personnel des parlements nationaux de la région CEE-CEI. Chaque parlement national pourra envoyer jusqu'à cinq participants (parlementaires et personnel). Les parlements sont encouragés à envoyer des parlementaires qui s'occupent activement des questions de protection de l'enfance. Conformément à l'objectif déclaré de l'UIP qui est de promouvoir le partenariat entre hommes et femmes dans la vie politique, les parlements participants devraient s'efforcer d'inclure un nombre égal d'hommes et de femmes dans leur délégation. Les délégations devraient en outre être représentatives de la configuration politique du parlement et inclure au minimum un membre du personnel parlementaire.

## **ORGANISATION DES DEBATS**

---

Conformément à la pratique de l'UIP, tous les participants auront les mêmes droits de parole. Afin que les débats puissent être aussi fructueux et enrichissants que possible, les dispositions suivantes ont été prévues jusqu'à présent :

- a) Il n'y aura de liste d'orateurs pour aucun des points à l'ordre du jour. Lorsqu'un point aura été présenté par un intervenant, la parole sera donnée aux participants pour questions et observations.
- b) L'expérience a montré que ce genre de réunion ne se prêtait pas à la lecture de déclarations rédigées à l'avance. Sous réserve des dispositions que le/la Président(e) pourrait prendre au vu des circonstances, les déclarations orales ne pourront dépasser trois minutes. Les participants pourront toutefois s'exprimer plusieurs fois sur chaque point, en particulier pour répondre à d'autres déclarations.
- c) Un rapporteur général sera nommé dans l'après-midi de la dernière journée pour résumer les travaux du séminaire à sa dernière séance. Les rapporteurs et les présidents des séances des deux groupes de travail seront également désignés.
- d) Le Secrétariat de l'Union élaborera une publication sur les débats du séminaire, qui sera distribuée aux parlements participants, aux instances dirigeantes de l'UIP et aux organisations intéressées.

Les débats auront lieu en anglais, en français et en russe. Il est demandé aux délégations souhaitant disposer de services d'interprétation dans leur langue d'informer le Parlement qui fera le nécessaire pour que des cabines d'interprétation et le matériel nécessaire soient mis à disposition. Les délégations concernées seront chargées de recruter des interprètes et de prendre en charge les frais correspondants.

## **DOCUMENTS**

---

Le texte écrit des exposés des intervenants sera distribué aux participants dès qu'il sera disponible.

Dans la mesure du possible, le Secrétariat de l'UIP mettra à la disposition des participants des documents d'information sur les questions à l'examen.

Les participants souhaitant distribuer à leurs collègues des documents pertinents sont priés de les fournir en quantité suffisante et de les disposer sur une table réservée à cet effet.